

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Communautaire de Caraquet Inc.		Date d'inspection Le 05 mai 2026	
Nom de l'établissement Garderie communautaire de Caraquet Inc.		Numéro de permis 2024126	
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8		Numéro de téléphone (506) 727-7983	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 57	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(i)	24 avr. 2026	05 mai 2026
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(ii)	24 avr. 2026	05 mai 2026
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(iv)	24 avr. 2026	05 mai 2026
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	24(1)(c)(iii)	24 avr. 2026	05 mai 2026

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	24 avr. 2026	05 mai 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Observations

Des jeux extérieurs étaient en cours au moment de la visite.
Le dîner a été observé.

Une discussion avec l'exploitante a eu lieu concernant le développement professionnel qui doit être complété par les éducatrices d'ici la fin mai.

La directrice assurera le suivi afin de confirmer que les heures de formation requises sont complétées.
Un suivi sera également effectué par l'équipe des permis.

Un rappel a été fait à la directrice à l'effet que le parc extérieur utilisé par la halte appartient à l'école.

La directrice doit s'assurer que le parc respecte les normes en vigueur et qu'il est sécuritaire en tout temps, notamment en ce qui concerne :
l'ombrage,
la surface protectrice,
et la sécurité générale des installations.

La garderie est conforme à la Loi et au Règlement sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
Permis recommandé

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 mai 2026

Date

original signé par
Annie Blanchard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"